

PROFESSIONS DE FOI
COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE
DEUXIEME COLLEGE – CHIRURGIE, SPECIALITES CHIRURGICALES ET
ODONTOLOGIES

Ordre d'apparition :

- SNMH FO
- Ensemble avec APH composée d'Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT
- CMH-INPH-SNAMHP Unis Ensemble pour la Défense de l'Hôpital

Communiqué de campagne N°1, du 10 mars 2024



NOUS REFUSONS DE DEVENIR DES TRIEURS DE MALADES : « des bras, des lits »

Lors de son congrès de décembre 2023, le SNMH FO, a pris la décision de présenter des listes aux élections professionnelles des médecins hospitaliers : trois collèges au CSPM (PUPH, PH, Contractuels) et sept aux commissions des praticiens du CNG (un collège par grande spécialité).

Le bureau du SNMH FO est composé de 8 confrères et consœurs, tous PH à temps plein dans le service sans décharge particulière. De leur côté les intersyndicales habituelles regroupent une cinquantaine de syndicats par corporation et sous-corporation plus ou moins **intégrées** au fonctionnement du CNG et de la DGOS. Le droit syndical n'existe pas vraiment en pratique. Au total, les médecins hospitaliers sont représentés par les CME, les institutions universitaires et les conseils ordinaires.

Dans ce paysage quel est le sens d'une candidature de notre syndicat ?



Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
snmh.fo@fosps.com

Aucune association à caractère syndical de médecins n'a appelé à participer aux manifestations du premier semestre 2023 contre l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ en retraite à l'exception notable et notée du SNMH FO.

Aucune organisation syndicale de médecins en France n'a appelé au « cessez le feu à Gaza » à l'exception notable et notée du SNMH FO dans la tradition historique du mouvement ouvrier et rejoignant ainsi les positions de MSF, MDM, Palmed, organisations humanitaires. De nombreuses prises de position ont pu ensuite s'appuyer sur la nôtre comme la pétition « ensemble élevons nos voix ».

Syndicat de médecins adossé à une grande confédération qui a participé à fonder la Sécurité sociale, nous avons une compréhension particulière des rapports entre le corps médical et cet unique système permettant d'exercer la même médecine pour tous. Nous défendons cet acquis de civilisation contre le processus d'étatisation qui ambitionne de mettre au pas les médecins. L'indispensable indépendance médicale se retrouve dans nos statuts hospitaliers, c'est une garantie pour les malades, il nous appartient de nous regrouper pour la préserver.

C'est sur la base de cette indépendance que nous défendons les collègues soumis à l'arbitraire des administrateurs qui appliquent avec zèle et constance la politique de fermeture des services et des activités. Lorsque ces mesures de restriction sont relayées par des collègues qui se comportent en dehors de la déontologie médicale et du statut, nous intervenons, toujours dans un souci de consensus médical pour le maintien des activités.

30 ans de plan Juppé, loi HPST, doctrine ARS etc... nous ont mené au chaos.

Les pouvoirs politiques et administratifs n'ont pas l'intention d'arrêter ce massacre et détournent l'argent de la Sécurité sociale de sa mission de soins. Notre devoir de médecins et notre honneur est de nous y opposer.

Voilà le sens de la candidature du SNMH FO : organiser la résistance médicale.

Sans illusion sur le rôle purement consultatif que joue le CNG, dont la directrice générale, désormais ne suit même plus les avis de la commission de discipline comme dans l'affaire des orthopédistes de Vienne en Isère, nous voulons construire une résistance médicale indépendante. Nous n'avons pas l'intention de faire cela seuls. C'est pourquoi, si vous êtes destinataires de cette profession de foi, nous vous proposons d'agir concrètement et de renforcer notre syndicat en votant pour nous, en remplissant un bulletin d'adhésion, en participant à nos travaux, comme nous avons commencé à le faire avec les PADHUE, avec les hospitaliers d'Aix Pertuis, de Mayenne,...pour construire cette résistance médicale indépendante en lien avec les personnels et la population.

Contact téléphonique : 06 68 02 80 73

Dernière minute : Cf publications qui montrent la surmortalité catastrophique liée à l'attente aux SAU.

Des vidéos développant chaque point de cet argumentaire seront disponibles pendant la campagne.

Ensemble avec APH



Une liste commune pour l'avenir des praticiens et de l'hôpital public !

APH (Action Praticien Hôpital) est une intersyndicale qui en regroupe deux : **Avenir Hospitalier** et la **Confédération des Praticiens des Hôpitaux** (CPH).

Pour ces élections nous nous sommes rapprochés de deux autres syndicats, l'AMUF et le Syncass-CFDT.

Nous sommes donc l'union de **16 syndicats professionnels**, médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, généralistes ou de spécialités qui œuvrent au quotidien pour défendre l'intérêt collectif.

Les thématiques prioritaires que nous portons pour restaurer l'attractivité de nos métiers sont nombreuses et connues. Nous communiquons depuis longtemps sur ces sujets : la perte des **quatre ans**, la **permanence des soins**, le **temps de travail**, la **gouvernance** hospitalière, les **retraites**, l'**IRCANTEC**, etc...

Pour offrir un avenir à nos métiers et exercices, **Ensemble avec APH** vous invite à voter pour ses candidats !

Une liste de chirurgiens, des PH et des HU, avec Ensemble avec APH

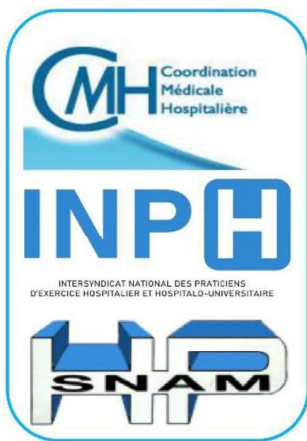
Pour les PH, nous remercions Pascale LEPORS (SYNGOF) - déjà en retraite - et Jean Marie LELEU (FNAP) - bientôt en retraite - pour leurs nombreux mandats en commission statutaire nationale et au conseil de discipline. Leurs interventions pugnaces en commission ont permis de

débloquer la situation de nombreux collègues.

Nos listes CSN et CD pour les PH intègrent d'anciens suppléants qui ont déjà une bonne pratique des commissions. Nous espérons que vos suffrages seront nombreux pour qu'on puisse également mettre le pied à l'étrier de nouveaux collègues qui n'ont pas encore siégé et qui partagent les valeurs d'APH de défense des collègues et de l'hôpital public. Nous aurons une attention particulière pour les PH anciens PADHUE dont les dossiers arrivent en commission. Nous aurons à cœur de défendre leur titularisation.

Pour les HU, les nouvelles listes APH de la CSN incluent également des anciens élus et des nouveaux qui partagent nos valeurs.





UNIS, ENSEMBLE POUR LA DÉFENSE DE L'HÔPITAL CMH – INPH – SNAM-HP

Profession de foi

A tous les chirurgiens hospitaliers

La CMH, l'INPH et le Snam-HP ont décidé de présenter des listes communes. Ces trois intersyndicales sont ensemble représentatives :

- De toute la médecine hospitalière,
- Chez les praticiens hospitaliers, les praticiens hospitalo-universitaires et les praticiens contractuels,
- Dans toutes les spécialités,
- Et sans aucun à priori dogmatique, sectaire ou politique.

Ces trois intersyndicales :

- La **CMH** (Coordination Médicale Hospitalière),
- L'**INPH** (Intersyndicat National des Praticiens d'exercice Hospitalier et hospitalo-universitaire),
- Et le **SNAM-HP** (Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics),

ont décidé d'unir leurs efforts et de présenter des listes d'union face aux défis qui se présentent devant la profession et les hôpitaux publics..

En effet, trois crises conjugent leurs effets négatifs :

- **Une crise budgétaire**, avec la réduction tarifaire de tous les actes, les menaces de fermeture d'unités, de service et d'hôpitaux,
- **Une crise démographique** qui gagne par-delà les déserts médicaux, l'ensemble du territoire national et qui concerne à la fois les médecins et les personnels non médicaux,
- **Une crise institutionnelle** enfin avec l'absence de reconnaissance des praticiens hospitaliers comme de tous les médecins, une déresponsabilisation dans les hôpitaux, et enfin, une prise de pouvoir quasi-totale des administrations.

Les activités cliniques et chirurgicales sont bien souvent marginalisées face aux contraintes de la production de rapports administratifs, de certificats et d'actes comptables.

Dans ces conditions, la **CMH**, l'**INPH** et le **Snam-HP**, défenseurs intransigeants de l'indépendance de la profession s'engagent ensemble à promouvoir une médecine de qualité et une profession indépendante, défendue par des syndicats unis, forts, représentatifs et qui ont fait leur preuve dans la défense de tous les collègues sans exception.

La chirurgie est une spécialité passionnante... mais difficile.

Son apprentissage, long et exigeant, combine une haute technicité et un raisonnement intellectuel éclairé pour décider aux bénéfices du patient.

C'est une spécialité à gardes, avec une responsabilité importante et un risque médico-légal, qui en découle, élevé (les assurances ne s'y trompent pas).

La chirurgie attire moins nos jeunes confrères du fait des contraintes professionnelles et de la perte de reconnaissance.

Il faut lui redonner de l'attractivité par une meilleure reconnaissance :

- **Financière par la revalorisation de la permanence des soins**, gardes et astreintes avec un système simple, lisible par tous : Ensemble pour la défense de l'hôpital demande 2 niveaux d'astreintes fonction de la fréquence et de la durée des déplacements ou de la fréquence des sollicitations téléphoniques ou liée à l'exercice de la télémédecine ou de la téléradiologie.
- **Reconnaissance de la pénibilité des gardes et astreintes pour la carrière**, avec un système de bonification pour les droits à la retraite
- **Création d'une 5ème plage horaire** correspondant aux heures de début de soirée

La reconnaissance de la chirurgie doit passer également par la remédicalisation de la gouvernance pour permettre aux chirurgiens de peser dans les décisions concernant la gestion en personnel et en matériel des services de chirurgie et des salles opératoires.

VOTEZ pour nos listes communes !

CMH – INPH –SNAM-HP



VOTEZ pour :

La Remédicalisation de la gouvernance hospitalière

Une **Réforme profonde** du financement de notre système de santé.

La Responsabilisation des acteurs médicaux

Dr Norbert SKURNIK, CMH

Dr Rachel BOCHER, INPH

Pr Sadek BELOUCIF, SNAM-HP